

ARRETE DU MAIRE N° 197/2022

**Relatif à la circulation et au stationnement
Des Remparts à WINTZENHEIM**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de mise en place d'une cuve de récupération des eaux pluviales, rue des Remparts à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 04 Avril 2022 au vendredi 22 Avril 2022 de la façon suivante :

Du 04 avril au 11 avril 2022 : parking dépose minutes

- Interdiction de stationner et de circuler sur l'emprise du parking.

Du 11 avril au 22 avril 2022 : pour permettre la réalisation des réseaux pour le raccordement de la cuve et la remise en état des voiries - rue du Logelbach

- Chaussée rétrécie avec circulation alternée.

Du 11 avril au 22 avril 2022 : parking hôtel de ville

- Chaussée rétrécie avec stationnement interdit.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- GIAMBERINI ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Monsieur le responsable des Ateliers Municipaux de WINTZENHEIM ;

- Restaurant le bon coin ;
- Riverains ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 31 Mars 2022

Le Maire
Serge NICOLE



Serge Nicole